

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 11/319 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT L'OPERATION DE REHABILITATION DU MOLE DES CAPUCINS ET DU MOLE DES TROIS MARIE DANS LE PORT DE COMMERCE D'AJACCIO

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2011

L'An deux mille onze et le quinze décembre, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, FRANCISCI Marcel, GIACOMETTI Josepha, GRIMALDI Stéphanie, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MOSCONI François, NATALI Anne-Marie, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, PANUNZI Jean-Jacques, RISTERUCCI Josette, de ROCCA SERRA Camille, RUGGERI Nathalie, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme BIANCARELLI Viviane à M. BUCCHINI Dominique
Mme CASALTA Laetitia à Mme NIELLINI Annonciade
M. CHAUBON Pierre à Mme VALENTINI Marie-Hélène
Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean
Mme DONSIMONI-CALENDINI Simone à M. CASTELLI Yannick
Mme GIOVANNINI Fabienne à Mme NIVAGGIONI Nadine
Mme GUERRINI Christine à Mme NATALI Anne-Marie
Mme HOUEMER Marie-Paule à Mme BARTOLI Marie-France
Mme MARTELLI Benoite à M. ORSINI Antoine
M. SIMEONI Gilles à M. VANNI Hyacinthe
M. SUZZONI Etienne à Mme GRIMALDI Stéphanie
M. TATTI François à Mme CASTELLANI Pascaline.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

SUR rapport de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

SUR rapport de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le principe et les caractéristiques principales du projet de réhabilitation des môles des Capucins et des Trois Marie dans le port de commerce d'Ajaccio, ainsi que son phasage et son financement pour un montant total de 10 M€ HT valeur mars 2011, tels que décrits dans le rapport joint en annexe de la présente délibération, et se décomposant en :

- 2 M€ HT pour la démolition et la reconstruction du plan incliné des Capucins nord,
- 8 M€ HT pour la réparation des dégradations des rempiètements des deux môles.

ARTICLE 2 :

APPROUVE le principe de plan de financement suivant :

- Si l'opération est éligible et retenue au PEI : 50 % PEI, 20 % CTC, 30 % CCITACS,
- Si l'opération n'est pas éligible au PEI ou non retenue : 50 % CTC, 50 % CCITACS.

ARTICLE 3 :

DECIDE que la maîtrise d'ouvrage de ces travaux sera assurée par la Collectivité Territoriale de Corse.

ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à conduire les procédures réglementaires en vue de la réalisation du projet.

ARTICLE 5 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à solliciter les demandes de subventions correspondantes au titre du PEI.

ARTICLE 6 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les conventions de participation de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud.

ARTICLE 7 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à lancer les consultations nécessaires à la réalisation des études et des travaux concernés.

ARTICLE 8 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 15 décembre 2011

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXES

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

OBJET : Opération de réhabilitation des môles des Capucins et des Trois Marie dans le port de commerce d'Ajaccio

Le présent rapport a pour objet de proposer à l'Assemblée de Corse les modalités de réalisation de l'opération de réhabilitation du môle des Capucins et du môle des Trois Marie dans le port de commerce d'Ajaccio.

CONTEXTE

Un diagnostic général des ouvrages du port d'Ajaccio réalisé par SOGREAH en 2005 avait mis en évidence les désordres apparents sur les môles des Capucins et des Trois Marie.

Une inspection détaillée avec auscultations portant sur l'ensemble des ouvrages des môles a été réalisée par le bureau d'étude CONCRETE en 2007 et 2008, elle a montré :

- la nécessité de démolir et de remplacer la structure anciennement mobile et très endommagée du poste des Capucins nord (quai de débarquement des ferries) par un ouvrage fixe.
- que des travaux de confortement doivent être programmés pour garantir la pérennité de ces deux môles, en raison notamment de la dégradation assez généralisée des sous faces des ouvrages (aciers apparents, pénétration de chlorures dans les bétons) et de l'usure de certains pieux.

OPERATION ENVISAGEE

1. Remise en état des parements et sous faces des rempiètements du môle des Capucins nord et sud et du môle des Trois Marie nord et sud.

Ces ouvrages présentent des dégradations importantes liées à leur usage, aux agressions physique et chimique du milieu marin. Elles se caractérisent principalement par des éclatements du béton et une corrosion importante des aciers pouvant mettre en péril la structure.

Les travaux consisteront à réparer ces dégradations puis à mettre en place un dispositif de protection cathodique des parements.

Les études ont été réalisées en interne. La consultation des entreprises pourrait être lancée début 2012.

2. Reconstruction du plan incliné du poste des Capucins nord

Le poste des Capucins nord est le quai le plus utilisé du port de commerce d'Ajaccio. Il accueille principalement les car-ferries et les navires de croisière.

La structure actuelle sera démolie. La largeur du nouveau quai de débarquement sera portée de 28,60 m à 35 m environ afin d'accueillir de futurs ferries plus larges.

Le poste « cargos mixtes » du Margonajo, mis en service en juin 2011 permettra de ne pas pénaliser l'exploitation du port pendant la réalisation des travaux qui devront cependant s'effectuer hors saison touristique.

La fréquentation du port par les navires de croisière est telle que le poste des Capucins nord doit être utilisé par des unités dont les dimensions atteignent les limites admissibles pour ce môle. Le maintien de la longueur du quai impose ainsi une reconstruction dans l'enveloppe de l'ouvrage actuel. La complexité des travaux, essentiellement due à la nécessité de libérer le poste en saison touristique conduit à procéder à des sondages complémentaires et à faire intervenir un bureau d'études privé.

DEROULEMENT DES TRAVAUX ET MARCHES A PASSER

Il est proposé le phasage annuel de réalisation suivant qui permet de n'immobiliser qu'un seul poste à la fois des mois d'octobre à avril :

- Phase 1 : Réparation des dégradations des rempiètements du poste Capucins sud
- Phase 2 : Démolition et reconstruction du plan incliné des Capucins nord
Réparation des dégradations des rempiètements du poste Capucins nord
- Phase 3 : Réparation des dégradations des rempiètements du poste Trois Marie nord
- Phase 4 : Réparation des dégradations des rempiètements du poste Trois Marie sud

Les travaux seront regroupés en deux marchés de mêmes natures d'ouvrages :

- Marché 1 : Tranche ferme : Réparation des dégradations des rempiètements du poste Capucins sud.
Tranche conditionnelle 1 : Réparation des dégradations des rempiètements du poste Capucins nord (travaux à réaliser en même temps que ceux du marché 2).
Tranche conditionnelle 2 : Réparation des dégradations des rempiètements du poste Trois Maries nord.
Tranche conditionnelle 3 : Réparation des dégradations des rempiètements du poste Trois Maries sud.

Marché 2 : Démolition et reconstruction du plan incliné des Capucins nord

Deux consultations seront lancées dans le cadre du Code des Marchés Publics.

MONTANT DE L'OPERATION ET FINANCEMENT

L'ensemble de l'opération est évalué à 10 M€ HT soit 10,9 M€ TTC valeur mars 2011, se décomposant en :

- 8 M€ pour le marché 1 de réparation des dégradations des rempiètements ;

- 2 M€ pour le marché 2 de démolition et reconstruction du plan incliné des Capucins nord.

Un montant de 3,65 M€ est disponible sur l'opération 131350004 « réparation des quais du port de commerce » ouverte sur le programme 1313I, chapitre 908, fonction 886, article 2308.

Un complément de 7,25 M€ (non compris l'actualisation) restera à programmer sur 2 ou 3 années pour réaliser les tranches conditionnelles ultérieures.

Il est proposé de financer cette opération selon les modalités suivantes :

- Si l'opération est éligible et retenue au PEI :
50 % PEI, 20 % CTC, 30 % CCITACS.
- Si l'opération n'est pas éligible au PEI ou non retenue :
50 % CTC, 50 % CCITACS.

CONCLUSIONS

Le principe de cette opération a été présenté et retenu par l'instance de suivi du port d'Ajaccio réunie le 11 avril 2011 qui a conclu à la nécessité d'entreprendre rapidement ces travaux.

En conséquence, je vous propose :

- d'approuver l'opération projetée ainsi que son phasage et son financement pour un montant total de 10 M€ HT valeur mars 2011, se décomposant approximativement en :
 - 8 M€ pour la réparation des dégradations des rempiètements des deux môles ;
 - 2 M€ pour la démolition et la reconstruction du plan incliné des Capucins nord.
- de décider que la maîtrise d'ouvrage de ces travaux sera assurée par la Collectivité Territoriale de Corse ;
- de m'autoriser à conduire les procédures réglementaires en vue de la réalisation du projet ;
- de m'autoriser à solliciter les demandes de subventions correspondantes au titre du PEI ;
- de m'autoriser à signer les conventions de participation de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale d'Ajaccio et de la Corse-du-Sud ;
- de m'autoriser à lancer les consultations nécessaires à la réalisation des études et des travaux concernés.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



PORT DE COMMERCE D'AJACCIO

